



Recensement population 2018



Le Recensement de la population aura lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018.

Deux agents recenseurs passeront chez vous pour vous laisser un questionnaire que vous voudrez bien remplir : vous aurez le choix entre répondre manuellement et l'agent recenseur repassera récupérer le questionnaire ou bien répondre en ligne sur : <http://www.le-recensement-et-moi.fr>

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à nos agents : Madame Evelyne DOU et Monsieur Arsène SANZ.

Zoom ci-dessous :



RECENSEMENT

de la population



LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par Internet
- Moins de papier à gérer et à contrôler

Pour la mairie

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivi en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Des réponses de qualité
- Un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement



Insee & votre commune



UNE ORGANISATION EFFICACE ET DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Le recensement en ligne n'accroît pas le risque d'oublier des habitants

Par internet, les bulletins individuels sont créés automatiquement pour tous les habitants permanents du logement. Il est ainsi impossible « d'oublier » de remplir un bulletin. D'ailleurs, la proportion de réponses par internet est importante chez les ménages de 4 à 5 personnes. De même, il n'y a aucun risque de perte de questionnaires, ils sont directement transmis à l'Insee.

4,1 MILLIONS
DE PERSONNES
ONT RÉPONDU PAR
INTERNET EN 2016

Le recensement en ligne ne donne pas plus de travail de relance que les questionnaires papier

Le nombre de personnes qui promettent de répondre par internet et qui ne le font pas est très faible, de même que le nombre de personnes qui attendent le dernier moment pour répondre. Les réponses par internet sont très nombreuses dès le début de la collecte.

La qualité du recensement est très bonne avec internet

Les résultats des dernières enquêtes le montrent : les questionnaires incomplets sont moins nombreux par internet qu'avec les documents papier. Avec internet, les habitants ne répondent qu'aux questions qui les concernent. Ils perdent moins de temps et répondent mieux.

Les outils mis à disposition permettent de suivre efficacement le travail des agents recenseurs

Avec l'application OMER, la commune a accès à de nombreux tableaux de comptage. Ils permettent de connaître les questionnaires papier ou internet collectés par agent recenseur et aident au calcul de leur rémunération.

Les contacts humains sont maintenus

L'agent recenseur continue de passer chez les habitants. Une visite est toujours nécessaire pour distribuer les notices avec les codes personnels pour se connecter.

TOUT LE MONDE RÉPOND PAR INTERNET I

Des personnes de tout âge répondent en ligne

La réponse par internet est plus fréquente chez les personnes de moins de 60 ans, mais entre 15 et 25 % des 60-70 ans répondent par internet et même presque 5 % au delà de 80 ans.

Rural ou urbain, la réponse par internet est la même partout

| Taille de la commune | Taux de réponse par Internet |
|----------------------|------------------------------|
| < 1 000 hab. | 36 % |
| 1 000 à 5 000 hab. | 39 % |
| 5 000 à 10 000 hab. | 39 % |
| > 10 000 hab. | 38 % |
| Ensemble | 39 % |

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser. Il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception. L'agent recenseur en est informé par SMS.